

Ce document vous fournit des informations clés pour l'investisseur concernant ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à comprendre la nature et les risques liés à un investissement dans ce fonds. Nous vous recommandons de le lire afin de pouvoir prendre une décision éclairée quant à l'opportunité d'investir. Les termes non définis dans le présent document sont définis dans le Prospectus.

SPDR FTSE Global Convertible Bond UCITS ETF (le « Fonds »), un compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc (un fonds négocié en bourse conforme à la directive OPCVM). Ce Fonds est géré par State Street Global Advisors Europe Limited. **Catégorie d'actions : SPDR FTSE Global Convertible Bond UCITS ETF (Dist) (ISIN IE00BNH72088)**

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement L'objectif du Fonds est de suivre la performance du marché mondial des obligations convertibles.

Politique d'investissement Le Fonds cherche à suivre aussi fidèlement que possible la performance de l'indice FTSE Qualified Global Convertible Index (l'« Indice »).

Le Fonds est un fonds indiciel (également appelé fonds géré passivement).

Le Fonds investit principalement dans des titres inclus dans l'Indice. Ces titres comprennent le marché mondial des obligations convertibles investissables (y compris les obligations convertibles obligatoires et les obligations convertibles perpétuelles). Les titres à revenu fixe éligibles peuvent être de qualité « investment grade » (haute qualité) ou « non investment grade » (faible qualité) ou non notés, peuvent être émis à taux fixe ou variable et doivent répondre à des exigences minimales en termes de taille dans leur devise locale. Comme il peut être difficile d'acheter efficacement tous les titres de l'Indice, le Fonds utilisera une stratégie d'échantillonnage stratifié pour constituer un portefeuille représentatif afin de suivre la performance de l'Indice. Par conséquent, le Fonds ne détiendra généralement qu'un sous-ensemble des titres inclus dans l'Indice. Dans des circonstances limitées, le Fonds peut acheter des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire des contrats financiers dont les prix dépendent d'un ou plusieurs actifs sous-jacents) afin de gérer efficacement le portefeuille.

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, le Fonds n'émettra et ne rachètera généralement des actions qu'à certains investisseurs institutionnels. Toutefois, les actions du Fonds peuvent être achetées ou vendues par l'intermédiaire de courtiers sur une ou plusieurs bourses. Le Fonds se négocie sur ces bourses à des prix de marché qui peuvent fluctuer tout au long de la journée. Les prix de marché peuvent être supérieurs ou inférieurs à la valeur liquidative quotidienne du Fonds.

L'exposition maximale du Fonds au prêt de titres, exprimée en pourcentage de sa valeur liquidative, ne dépassera pas 70 %.

Les actionnaires peuvent racheter leurs actions tous les jours ouvrables au Royaume-Uni (à l'exception des jours où les marchés financiers concernés sont fermés et/ou la veille de ces jours, étant entendu qu'une liste des jours de fermeture des marchés sera publiée pour le Fonds sur www.ssga.com) ; et tout autre jour à la discrétion des administrateurs (agissant de manière raisonnable), à condition que les actionnaires en soient informés à l'avance.

Tout revenu généré par le Fonds sera versé aux actionnaires au titre des actions.

Les actions de la catégorie USD sont émises en dollars américains. Veuillez vous reporter au prospectus pour plus d'informations.

Source de l'Indice : Tous les droits sur l'Indice FTSE Qualified Global Convertible Index (l'« Indice ») sont détenus par la société du groupe LSE concernée qui est propriétaire de l'Indice. « FTSE® » est une marque commerciale de la société du groupe LSE concernée et est utilisée par toute autre société du groupe LSE sous licence. L'Indice est calculé par ou pour le compte de FTSE International Limited ou de ses filiales, agents ou partenaires. Le groupe LSE décline toute responsabilité envers toute personne découlant (a) de l'utilisation, de la confiance accordée à l'Indice ou de toute erreur dans celui-ci ou (b) de l'investissement dans le produit ou de son fonctionnement. Le groupe LSE ne fait aucune déclaration, prédiction, garantie ou représentation quant aux résultats pouvant être obtenus à partir du produit ou à l'adéquation de l'Indice à l'usage auquel il est destiné par State Street Global Advisors.

Profil de risque et de rendement



Avertissement concernant les risques La catégorie de risque ci-dessus ne mesure pas les pertes ou gains en capital, mais l'importance des hausses et des baisses historiques du rendement du Fonds.

Par exemple, un fonds dont le rendement a connu des hausses et des baisses importantes sera classé dans une catégorie de risque plus élevée, tandis qu'un fonds dont le rendement a connu des hausses et des baisses moins importantes sera classé dans une catégorie de risque plus faible.

La catégorie la plus basse (c'est-à-dire la catégorie 1) ne signifie pas qu'un fonds est un investissement sans risque.

La catégorie de risque du Fonds ayant été calculée à partir de données historiques, elle peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque du Fonds indiquée n'est pas garantie et peut changer à l'avenir.

Pourquoi ce fonds se trouve-t-il dans cette catégorie ? Le fonds se trouve dans la catégorie de risque 5, car son rendement a connu des hausses et des baisses moyennes au cours de son histoire.

Les risques importants suivants sont liés au Fonds et ne sont pas suffisamment pris en compte dans la catégorie de risque.

Risque lié au suivi de l'Indice : Le rendement du Fonds peut ne pas suivre exactement celui de l'Indice. Cela peut résulter des fluctuations du marché, des changements dans la composition de l'Indice, des coûts de transaction, des coûts liés aux modifications apportées au portefeuille du Fonds et d'autres frais du Fonds.

Risque de crédit : La valeur des titres de créance achetés par le Fonds peut être affectée par la capacité de l'émetteur de ces titres à payer les intérêts et le capital dus à leur échéance. Si la capacité de l'émetteur à honorer ses obligations de paiement est perçue de manière négative, la valeur du titre de créance peut diminuer.

Risque lié aux marchés émergents : Le Fonds investit dans des titres émis par des sociétés et/ou des gouvernements et des agences gouvernementales des marchés émergents. Les instabilités politiques, sociales, réglementaires et/ou économiques dans les pays émergents peuvent réduire la valeur des investissements du Fonds.

Risque lié aux titres convertibles : Les titres convertibles sont prioritaires par rapport aux actions ordinaires dans la structure du capital d'un émetteur, mais sont généralement subordonnés aux titres de créance de premier rang de l'émetteur.

dettes subordonnées de l'émetteur. Selon la forme de l'instrument, les titres convertibles sont généralement soumis aux risques associés à la fois aux titres de participation et aux titres de créance.

Risque lié aux obligations convertibles : une obligation convertible peut être soumise à un rachat au gré de l'émetteur, à un prix fixé dans l'instrument régitant l'obligation. Si une obligation convertible détenue par le Fonds est appelée au rachat, le Fonds sera tenu d'autoriser l'émetteur à racheter le titre, à le convertir en actions ordinaires sous-jacentes ou à le vendre à un tiers.

Risque de liquidité des titres convertibles : Les titres convertibles peuvent être soumis à des restrictions de revente, peuvent être négociés en volumes limités, négociés sur le marché hors cote et peuvent ne pas avoir de marché de négociation actif. Les marchés des obligations convertibles peuvent être soumis à des contraintes de liquidité et à une moindre transparence des prix en raison de la nature limitée de ces marchés et de l'impact potentiel des événements économiques sur la négociation sur ces marchés.

Risque lié aux titres privilégiés : en général, les détenteurs de titres privilégiés n'ont pas de droit de vote à l'égard de l'émetteur des titres, sauf dans certains cas particuliers. De plus, les titres privilégiés sont subordonnés aux obligations et autres titres de créance dans la structure du capital d'un émetteur et sont donc soumis à un risque de crédit plus élevé que ces titres de créance.

Risque lié aux catégories d'actions : les gains/pertes et les coûts des stratégies de couverture de change sont destinés à être attribués uniquement à la catégorie concernée. Toutefois, comme les catégories d'actions ne sont pas séparées, les transactions pourraient potentiellement entraîner des passifs pour d'autres catégories.

Risques liés aux investissements en RPC : outre les risques liés à l'investissement dans les marchés émergents, les risques liés à l'investissement en RPC comprennent, entre autres, les suspensions de négociation, les restrictions en matière de transfert/exposition de devises, l'annulation ou la modification d'instructions, les limites sur la détention d'investissements en RPC et le recours à des courtiers, les concepts non éprouvés concernant le nouveau traitement de la propriété effective, la dépendance à l'égard de programmes d'accès qui peuvent être interrompus ou modifier considérablement, les risques liés aux systèmes technologiques et les risques de contrôle associés à ces programmes d'accès ; les risques liés à la conservation, notamment l'absence de séparation suffisante des actifs de ceux d'autres intermédiaires dans le cadre des programmes d'accès concernés et des sous-dépôts concernés, et l'incertitude fiscale.

Risque lié aux titres moins bien notés : Les titres de créance de moindre qualité peuvent présenter un risque de défaut, d'illiquidité et de volatilité nettement plus élevé que les titres de créance de meilleure qualité. Leur valeur peut baisser considérablement sur de courtes périodes et ils ont tendance à être plus sensibles aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur, le marché ou l'économie en général.

Veuillez vous reporter au Prospectus pour obtenir des informations complètes sur les risques associés à ce Fonds.

Informations clés pour les investisseurs

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts de fonctionnement du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre investissement.

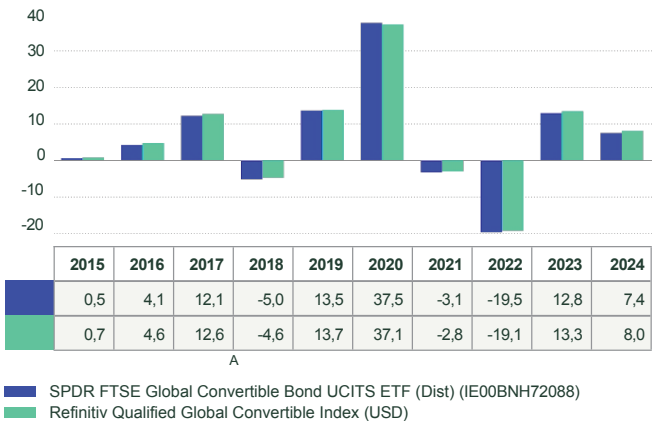
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	aucun
Frais de sortie	aucun

Il s'agit du montant maximal qui peut être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi (frais d'entrée) ou avant que le produit de votre investissement ne soit versé (frais de sortie).

Frais prélevés sur le Fonds sur une année	
Frais courants	0,50

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques	
Commission de performance	Aucun

Performances passées pour cent



A Les performances passées affichées se rapportent à l'indice Thomson Reuters Qualified Global Convertible Monthly Index (ancien nom de l'indice suivi par le Fonds jusqu'au 29 mai 2020).

Informations pratiques

Dépositaire State Street Custodial Services (Ireland) Limited.

Informations complémentaires Des exemplaires du prospectus, de ses suppléments, des détails du portefeuille du Fonds et des derniers rapports annuels et semestriels préparés pour SSGA SPDR ETFs Europe II plc peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'administrateur ou en ligne à l'adresse www.ssga.com. Ces documents sont disponibles en anglais.

Politique de rémunération Les détails de la politique de rémunération actualisée de SSGA SPDR ETFs Europe II plc sont disponibles sur www.ssga.com. Des exemplaires papier sont disponibles gratuitement sur demande.

Publication de la valeur liquidative La valeur liquidative et la valeur liquidative indicative par action sont disponibles sur www.ssga.com et au siège social de la société. En outre, la valeur liquidative indicative est disponible via les terminaux Bloomberg, Telekurs et Reuters.

Législation fiscale Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales irlandaises. En fonction de votre pays de résidence, cela peut avoir une

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des montants maximaux. Dans certains cas, vous pourriez payer moins – vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Les frais d'entrée et de sortie ne s'appliquent pas aux investisseurs qui achètent ou vendent des actions du le Fonds sur les bourses, mais ces investisseurs le feront aux prix du marché et peuvent être soumis à des frais de courtage et/ou à d'autres frais.

Le chiffre des frais courants indiqué ici est basé sur les dépenses pour l'exercice se terminant en décembre 2024. Il exclut :

- Les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'une commission d'entrée/de sortie payée par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts dans un autre fonds

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du prospectus et du supplément du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de tous les frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées. Le Fonds a été lancé en octobre 2014.

Les actions de catégorie Dist ont été lancées en octobre 2014.

Les performances passées ont été calculées en dollars américains et sont exprimées en pourcentage de variation de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

Le nom de l'indice du Fonds a changé le 29 mai 2020, passant de « Thomson Reuters Qualified Global Convertible Monthly Index » à « Refinitiv Qualified Global Convertible Monthly Index ».

sur vos investissements. Pour plus de détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité State Street Global Advisors Europe Limited peut être tenue responsable de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Prospectus.

Passage d'un compartiment à un autre Les actionnaires ne disposent d'aucun droit spécifique leur permettant de convertir les actions du Fonds en actions d'un autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. La conversion ne peut être effectuée que par la vente/le rachat des actions du Fonds par l'investisseur et l'achat/la souscription d'actions d'un autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc. Des informations détaillées sur la manière de passer d'un compartiment à un autre sont fournies dans la section « Informations sur l'achat et la vente - Conversions » du prospectus.

Séparation des actifs et des passifs SSGA SPDR ETFs Europe II plc a séparé les passifs entre ses compartiments. Par conséquent, les actifs du Fonds ne peuvent être utilisés pour payer les dettes d'un autre compartiment de SSGA SPDR ETFs Europe II plc.